

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
— — — —
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
— — — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 42 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE À SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD ET MILON, Libraires.

Chronique Politique.

LE DISCOURS DE M. THIERS.

« La séance du 8 juin, lisons-nous dans le Français, a dissipé les inquiétudes de la manière la plus profitable pour le pays, l'Assemblée et le Gouvernement.

« A trois reprises, les rapports des commissions, notamment le remarquable et ferme exposé de M. Batbie, puis le discours de M. Thiers, ont affirmé la ferme résolution où l'on était de conserver le régime actuel, de réorganiser avant de constituer, de réserver entièrement l'avenir, mais de respecter le présent. La majorité, déjà engagée par les déclarations de ses rapporteurs, n'a fait aucune protestation contre le programme exposé par M. Thiers ; bien plus, elle a donné, par ses applaudissements répétés, une adhésion significative. Des bancs mêmes où, disait-on, siégeaient les membres les plus disposés à rompre avec le provisoire sont parties les approbations les plus nettes, les plus franches. Nulle part aucune réserve, comme M. Thiers avait pu en provoquer dans ses discours précédents.

« Faut-il parler maintenant de l'orateur et du discours ? Nous ne croyons pas que M. Thiers en ait fait de plus beau, de plus élevé, de plus merveilleusement habile. Il fallait le voir à la tribune, par moments causant presque, dans d'autres s'élevant à la plus grande éloquence, possédant pleinement son auditoire, se faisant applaudir, tantôt à gauche, tantôt à droite, sans jamais, cependant, blesser ni à droite ni à gauche, et faisant en sorte qu'à la fin tout le monde se réunisse pour l'acclamer, abordant avec une bonhomie apparente et une finesse cachée les sujets les plus scabreux, préparant assez l'auditeur pour qu'il ne se cabre jamais, mais disant les vérités assez nettement pour atteindre pleinement son but. »

Le Paris-Journal n'apprécie pas le discours de M. Thiers de la même façon ; voici les réflexions de la feuille de la rue Favart :

« A l'heure qu'il est, la France compte quelques heureux de plus, mais pas un malheureux de moins. Les princes de la maison de Bourbon ont le droit de rentrer en France, où ils sont déjà depuis longtemps ; et deux d'entre eux, le duc d'Anjou et le prince de Joinville, sont dûment élus membres de l'Assemblée nationale.

« Jamais, peut-être, M. Thiers n'a prononcé un plus mauvais discours, au point de vue de l'art ; jamais il n'en a prononcé un meilleur, au point de vue politique. Lui, l'orateur facile, abondant et clair par excellence, il a hésité, cherché ses mots, presque balbutié à certains instants. Mais on se tromperait étrangement, selon nous, si l'on attribuait à l'obscurité de sa pensée les tâtonnements de sa parole. Il ne savait que trop bien ce qu'il avait à dire, et l'expression ne lui en serait venue que trop aisément, s'il ne s'était imposé à lui-même l'obligation de ne pas dépasser certaines limites, au-delà desquelles il jouait prudent et patriotique de ne pas entraîner la discussion.

« On affirme que les princes ont pris l'engagement de donner leur démission avant d'entrer à

l'Assemblée ; on dit aussi que même si la présidence de la République leur était offerte, ils refuseraient. Mais quelques-uns ajoutent que c'est pour ne porter en rien préjudice aux droits de la branche fusionnée. Tout cela est vague, incertain, problématique ; et le discours de M. Thiers ressemble à tout cela ; rien de plus naturel. A peine a-t-il dit oui, qu'il sent le besoin de bien faire comprendre qu'il aurait préféré dire non ; et si de pareilles hésitations ne sont pas faites pour composer un bon discours, elles témoignent, comme nous le disions, d'une prévoyance politique incontestable. »

Voici l'analyse du discours de M. Thiers, transmise par le télégraphe :

M. Thiers dit que jamais il ne se trouva devant une question si difficile. Il expose ses perplexités, il fait ressortir que c'est une question politique, et que le pays la considérera comme telle ; il faut que l'Assemblée se prononce non-seulement en conscience, mais aussi en pleine connaissance de cause.

Il dit qu'il a à exposer pourquoi il fut d'abord contraire à l'abrogation, et ensuite adhéra à ce projet.

M. Thiers expose la situation du pays avant de terminer une des plus grandes guerres civiles qui furent jamais. « Nous avons remporté une des plus grandes victoires que l'ordre social ait jamais remportées.

« L'Europe nous remercie, nous félicitant de notre victoire qui la sauve de l'anarchie. Notre position est changée depuis un mois. On oublie nos défaites, on ne se rappelle que notre victoire ; mais il ne faut pas se faire illusion, l'insurrection est désarmée, mais non pas apaisée. L'agitation reste dans les âmes, il faut éviter de donner aux passions des aliments nouveaux ; il faut la reprise du travail. »

M. Thiers rappelle que le grand moyen des chefs des insurgés est de soutenir que la République était en danger ; la prudence veut donc qu'on ne fournisse aucun prétexte à ce sujet, afin de donner au pays la confiance dans votre sagesse et dans votre union.

Le travail est prêt à renaître ; les grandes commandes arrivent de partout ; mais les chefs d'industrie ont l'œil sur l'Assemblée, cherchant si elle maintiendra l'union.

Si nous inspirons la confiance, nous pourrons faire face à toutes nos charges.

M. Thiers expose les immenses charges de la France : il faut d'abord obtenir l'évacuation du territoire. Il fait ressortir l'humiliation et le fardeau de l'occupation.

Nous avons à nourrir 500,000 Allemands ; quand ce paiement sera fait nous pourrons percevoir les impôts dans les départements envahis.

Nous avons un déficit de 400 millions dans les impôts.

Il dit qu'il faut que l'Assemblée connaisse des détails pour bien apprécier la situation ; il faudra donc recourir au crédit pour cela.

La confiance de l'Europe est nécessaire.

On ne doute pas des ressources de la France, mais on craint que l'union ne soit pas maintenue.

M. Thiers exprime son grand respect pour la famille des Bourbons ; mais il ajoute :

« Vous croyez faire un acte de générosité nationale ; vous faites autre chose ; ce n'étaient pas des lois de proscription, mais des lois de précaution.

« Deux gouvernements ne peuvent pas co-exister sur le même sol. »

Il rappelle qu'il a blâmé les républicains de 1848 pour avoir abrogé la loi de proscription.

Il dit alors à Louis-Napoléon :

« Ces imprudents républicains vous ont rappelé : vous serez leur maître, vous ne serez pas le mien. »

M. Thiers exprime son amitié pour la famille d'Orléans ; mais il déclare que son amitié pour le pays est supérieure à tout. (Applaudissements.)

« Nous avons remporté une victoire matérielle, nous remporterons une victoire morale par notre prudence. »

Il rappelle le pacte de Bordeaux et les services qu'il a rendus.

« Les hommes du 4 septembre eurent le tort de vouloir continuer la guerre.

« La faute fut commise, non par Paris qui devait fermer ses portes, mais par ses gouvernants. »

Hors de Paris, que fit la politique des fous furieux, politique insensée qui substitua l'action de quelques-uns à l'autorité de la France ?

M. Thiers explique que, dans le pacte de Bordeaux, l'Assemblée voulut ravir la France à ces despotes qui prétendaient la maintenir dans leurs mains ; mais elle ne voulut pas renverser la République.

« Nous avons reçu de l'Assemblée le gouvernement de fait.

« Nous avons mission de rétablir l'ordre et le crédit. Je ne suis pas le plus puissant, mais le plus responsable de tous. Je veux remplir ma tâche loyalement. »

M. Thiers explique comment il est républicain :

Pendant quarante ans il travailla à donner à la France une monarchie constitutionnelle comme en Angleterre.

Il déclare qu'il trouve plus de liberté à Londres qu'à Washington ; mais les princes n'ont pas toujours compris les conditions de ce gouvernement.

Ils devaient comprendre que la monarchie constitutionnelle est au fond une république dont le président est héréditaire. (Applaudissements.)

M. Thiers déplore les immenses malheurs des révolutions. La France se relèvera si nous sommes sages ; mais il ne faut pas l'être à moitié dans la situation où nous sommes.

Il ne nous est plus permis de commettre de fautes. Il rappelle qu'à Bordeaux il fut convenu d'écarter les questions qui nous divisent :

Il ajoute : « J'ai accepté en dépôt la République, je ne la trahirai pas.

« L'avenir ne me regarde pas, je ne m'occupe que du présent.

« Je ne suis d'aucun parti, mais je suis pour le pays.

« Dans le choix des généraux, je ne regardai pas leurs opinions, mais l'intérêt du pays. »

M. Thiers fait un chaleureux éloge de l'armée,

disant qu'il aime les soldats comme ses enfants. (Applaudissements unanimes.)

M. Thiers raconte que toutes les villes lui ont envoyé des députations disant que l'Assemblée veut renverser la République.

M. Thiers répondit :

« C'est faux : il fit l'éloge de l'Assemblée, disant qu'on est injuste envers elle.

« L'Assemblée est plus libérale que moi. Une partie de ses membres qui a des convictions monarchiques a eu la sagesse de contenir ses préférences. »

Il ajouta :

« Ce n'est pas l'Assemblée qui menace la République : c'est vous. Ne faites rien qui puisse encourager les scélérats, vous rendrez ainsi le plus grand service à la République. »

Les députations répondaient : « Nous croyons à votre loyauté, mais après la victoire vous n'aurez plus le même pouvoir sur elle. » M. Thiers répondit qu'il croyait que l'Assemblée lui continuerait sa confiance, mais si la République était menacée, il se retirerait. Il ajoute : « C'est par cette loyauté que j'ai calmé les défiances qui, en éclatant alors, auraient été un grand danger.

« Sans ces paroles, la tranquillité des provinces pouvait être troublée. »

M. Thiers espère que l'Assemblée approuvera cette conduite ; il ajoute :

« Si j'ai dépassé votre pensée, je suis seul compromis. Si on voulait précipiter la solution, on jetterait la France dans une guerre civile immédiate, terrible.

« Mon devoir est de faire durer la trêve le plus possible, de la transformer, si c'est possible, en une paix perpétuelle. »

Il exprime sa conviction que la rupture de cette trêve amènerait de grands malheurs ; il ne veut pas examiner si, dans l'avenir, une monarchie peut revenir. Mais pour qu'elle fût stable, il faut qu'on puisse dire que l'essai de la République fut fait loyalement.

M. Thiers dit :

« Les républicains, en consentant que l'épreuve se fit par d'autres mains que les leurs, tinrent une conduite louable et honorable. »

M. Thiers engage l'Assemblée à l'union juste et réciproque. Il raconte comment il crut pouvoir, sans manquer de loyauté, abroger les lois d'exil par suite de l'engagement des princes d'Orléans qu'ils ne paraîtraient pas à l'Assemblée et ne justifieraient pas les craintes inspirées.

Alors M. Thiers adhéra aux vues de la commission.

Si ces espérances étaient déçues, il prendrait les mesures qu'il croirait convenables ; il viendrait ensuite demander la sanction de l'Assemblée.

M. Thiers termine, en disant :

« Je reste ici, si vous me continuez votre confiance, si vous m'en croyez digne, et en répétant que je ne tromperai personne. »

Les Bourbons d'Espagne travaillent, en ce moment, à une « fusion » dynastique.

Cette fusion, si elle réussissait, se ferait sur les bases suivantes, au dire du Soir :

Adoption par Isabelle II, au nom de son fils, le

prince Alphonse, de la direction du parti bourbonien fusionné.

Reconnaissance du prince Alphonse comme chef du parti, à l'exclusion de Don Carlos, considéré comme incapable.

Réconciliation du duc de Montpensier avec Isabelle II.

Tutelle et régence du prince Alphonse confiée au duc de Montpensier.

On dit les travaux préparatoires de cette fusion très-avancés.

ARRESTATION DE ROSSEL.

Rossel, que les fédérés disaient vendu, Rossel qu'ils appelaient le traître et qu'ils voulaient fusiller, Rossel a été arrêté mercredi.

C'est M. Claude, chef de la sûreté, qui a opéré son arrestation. Depuis quelques jours on savait pertinemment qu'il n'avait pas quitté Paris, et divers renseignements faisaient présumer qu'il s'était réfugié dans le quartier des Ecoles.

Une surveillance des plus actives fut donc exercée, particulièrement dans les environs du musée de Cluny.

Avant-hier, M. Claude, accompagné de deux agents, se rendit au boulevard Saint-Germain. Il monte au quatrième de la maison portant le n° 54, et frappe à la porte de droite; comme on refuse d'ouvrir, on l'enfonça.

Ils se trouvèrent en présence d'un vieillard à cheveux blancs, près duquel se tenait une jeune femme. M. Claude, s'avançant vers lui: « Rossel, lui dit-il, je vous arrête. » Rossel nia qu'il fût l'ex-commandant général de la Commune; s'approchant de la cuvette remplie d'eau, M. Claude ordonne alors aux deux agents de « laver la tête au vieillard. » Soudain les cheveux, blanchis par la farine, reprennent leur couleur naturelle: en présence de cette preuve irrécusable, Rossel avoua.

On lui passa immédiatement les menottes et on le fit monter dans un fiacre qui stationnait au bas de la maison.

Durant la route, le commandant Rossel a fait la confession qu'il avait espéré se sauver en faisant mettre dans les journaux que le préfet du Doubs l'avait laissé échapper et gagner la Suisse.

Comme il était fort tard, on l'emprisonna provisoirement à l'état-major de la place; c'est hier seulement qu'il a été conduit à Versailles par le train de deux heures et demie (rive droite). Il occupait un wagon de seconde classe, et était accompagné de M. Claude et de ses deux agents.

Durant le trajet de la gare de Versailles à la maison d'arrêt, Rossel a montré la plus ferme contenance. Tenant haut la tête, cet ancien capitaine du génie semblait ne se faire aucune illusion sur le sort qui l'attend, et il semblait très-résigné.

LES RECRUES DE LA COMMUNE.

A part les Polonais, Russes, Allemands, Hollandais et autres étrangers de distinction qui ont pris part à l'insurrection, il est bon de savoir quels sont les soldats que la Commune avait enrôlés sous la bannière rouge.

Par ordre du gouvernement, on a fait le recensement de tous les repris de justice, internés dans les différentes villes de France, où ils subissaient la surveillance de la police.

On pourrait publier le relevé fort intéressant et fort instructif de tous ces malfaiteurs qui ont quitté leur gîte pour venir, en preux chevaliers, mettre leur bravoure au service de la révolte du 18 mars; sans doute on retrouverait l'effectif complet de l'armée de la Commune.

Pour ne citer qu'un exemple, nous dirons que, dans la première quinzaine de mai, le commissaire central du Loiret a intimé à tous les surveillés du département d'avoir à se présenter à la police dans les vingt-quatre heures, et d'y faire viser leur livret.

Sur plus de trois cents internés que compte le département, quatorze seulement ont répondu à l'appel; le reste défendait les remparts de Paris contre ce qu'ils appelaient les ruraux; il est vrai que c'était au nom de la liberté réaliste.

Cosmopolitisme et banditisme, voilà la Commune.

Rien n'égalait la férocité des furies qui s'étaient enrôlées sous le drapeau de la Commune. Voici

qu'après avoir constaté l'existence de la secte des pétroleuses, on vient de découvrir une nouvelle bande, — la bande des vitrioleuses.

En relevant des officiers ou des soldats de la ligne, tués à l'attaque des barricades, on avait pu constater sur le visage de quelques-uns d'entre eux des traces de brûlures profondes qui provenaient évidemment d'un liquide corrosif. Toutefois, on n'avait pas mis la main sur les auteurs de ces crimes.

Ce n'est qu'en fouillant une des prisonnières de Satory qu'on est arrivé à cette persuasion que la défiguration, comme l'incendie, avait été organisée régulièrement, militairement, pour ainsi dire, par les Peaux-Rouges de la Commune. De même que les édifices marqués pour la destruction étaient désignés longtemps à l'avance à la torche des incendiaires, des femmes chargées de dévisager les « réactionnaires » et les « Versailleux » avaient reçu des indications précises pour l'accomplissement de leur horrible mission.

Voilà comme les brigands de l'Hôtel-de-Ville entendaient l'égalité! Le niveau du vitriol appliqué à tous les individus qui n'avaient point le malheur d'être aussi laids que Delescluze ou Vermorel!

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ET LES SINISTRES DU MOIS DE MAI.

On n'a pas encore parlé de l'attitude que comptent prendre les Compagnies d'assurances dans la terrible crise que nous traversons. Il est des gens, se disant bien informés, qui prétendent que les assureurs, s'appuyant sur certains articles de leurs statuts, refuseront de payer des dommages occasionnés par les incendies. Nous ne nous faisons l'écho de ces bruits que dans une mesure très-limitée, n'ayant reçu nous-mêmes aucune communication positive à ce sujet.

Il existe, en effet, dans les polices d'assurances, une clause par suite de laquelle les Compagnies ne se reconnaissent pas engagées pour les sinistres provenant de faits de guerre.

Nous pourrions répondre à cela que les incendies des derniers jours de mai pourraient être considérés simplement comme des crimes dus à la malveillance, mais nous n'insisterons même pas là-dessus.

Ce que nous avons à dire est plus grave et mérite l'attention sérieuse des compagnies d'assurances françaises.

Plusieurs correspondances privées des Etats-Unis parlent d'une Société qui se fonde en ce moment, au capital de deux cent millions, et dont le projet serait de venir à Paris payer tous les incendies dont les Compagnies françaises refuseraient de solder les dommages. Voici comment elle procéderait:

Par des annonces dans les journaux, elle inviterait les victimes des incendies par le pétrole, à fournir les preuves du sinistre qui les a frappés. Cette preuve fournie, la Société américaine se ferait donner un double des polices par les Compagnies récalcitrantes, et paierait rubis sur l'ongle.

On se demandera peut-être quel intérêt aurait cette Société américaine à cette opération. La réponse est bien simple:

Un an après la fondation de la Compagnie générale, il y eut à Bercy un incendie effroyable, dont les dommages absorbaient plus que le capital de cette Société. Au lieu de liquider et de se refuser au paiement, la Compagnie générale emprunta, paya et se fit une réputation telle que, deux ans après, elle avait reconquis son capital; aujourd'hui les actions de cette Compagnie valent vingt fois leur prix d'émission.

C'est en spéculant sur le même intérêt que la Compagnie qui se forme aux Etats-Unis espère accaparer, en moins de dix ans, toutes les primes d'assurances de notre pays.

(Moniteur universel.)

LA GARDE NATIONALE.

Nous lisons dans le *Gaulois*:

« Il est bien décidé aujourd'hui que le licenciement de la garde nationale sera ordonné non-seulement à Paris mais dans toute la France.

Quant à sa reconstitution sur les bases de la loi de 1851, il est probable qu'elle sera ajournée, tout au moins jusqu'à ce que le projet de loi rela-

tif à la réorganisation de l'armée ait été adopté par la Chambre. »

On lit dans le *Salut public* de Lyon:

« D'après les calculs exacts, la garde nationale de Lyon coûte à la ville la bagatelle de quatre cent mille francs. Mais un calcul autrement intéressant et qui n'a pas été publié est celui-ci: les 50,000 gardes nationaux de notre ville perdent en moyenne (tant en gardes, revues, piquets, exercices, prises d'armes) vingt journées à 5 francs, cela donne le total énorme de cinq millions.

« Cinq millions de travail perdu, sans compter les sommes qui se dépensent pour tromper l'ennui du corps-de-garde.

« Voilà les fruits de cette institution prétendue économique.

« Ces chiffres en disent plus que tous les raisonnements du monde, surtout en présence de la situation financière que nous ont faite l'invasion et les communards de Paris. »

Et si l'on voulait mettre en balance le profit de moralité, d'ordre et de sécurité que la plupart des villes retirent de l'institution de la garde nationale, on devrait écrire: NÉANT.

Pour les articles non signés P. GODET.

Faits Divers.

— On se livre en ce moment à de grands travaux pour reconstituer les casiers judiciaires.

Dans toutes les maisons centrales et d'arrêt, on transcrit, à cet effet, les archives: on s'aide surtout, pour mener ces travaux à bonne fin, des registres d'entrée et de sortie des prisons.

On relève, aux greffes des cours d'assises, par les soins des préfets, les noms de tous les condamnés et même des acquittés.

Tous ces documents, à mesure que la province les envoie, sont recueillis et classés au ministère de l'intérieur, section des prisons.

On peut donc espérer que les casiers judiciaires seront reconstitués complètement.

La section des malfaiteurs a échappé à l'incendie de la Préfecture. La section politique a complètement disparu.

Ce que l'on regrette le plus dans l'incendie de la Préfecture, ce sont les archives qui conservaient les dossiers de tous les criminels, depuis les malfaiteurs de 1793 jusqu'à ceux de 1871.

— Une caricature représentant Napoléon III et l'Impératrice en costume de saltimbanques vient d'être saisie à Strasbourg par ordre de l'autorité prussienne. L'auteur et l'éditeur ont été condamnés à une forte amende et à un mois de prison.

— Un fléau inconnu jusqu'à ce jour, la peste chevaline, vient de se déclarer en Belgique et exerce ses ravages dans la province de Namur. Une correspondance nous apprend qu'un fermier a perdu ainsi tous les chevaux de son écurie; on craint que la contagion ne se propage, et le gouvernement belge a pris pour la circonscrire les mesures les plus énergiques.

— M. Gambetta est à Saint Sébastien. Il occupe tout le premier étage de l'hôtel de l'Estramadure (60 francs de loyer par jour). L'ancien dictateur passe deux heures, tous les matins, à s'exercer au pistolet; il se livre ensuite à ses maîtres d'escrime qui le tiennent assez longtemps. Le soir, il reçoit dans son salon une assez nombreuse société dans laquelle l'élément féminin est largement représenté.

— Depuis quelques jours, dit le *Sémaphore de Marseille*, il existe à la surface du soleil une tache des plus remarquables par son étendue. C'est une tache bien complète, avec un rayon sombre et une large bordure de pénombre.

On peut l'observer très-bien sans l'aide d'aucun instrument grossissant, et en protégeant simplement l'œil avec un verre enfumé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La fête du Sacre a reçu dans notre ville toute la solennité que l'on pouvait espérer. La procession, comme les années précédentes, se composait de tous les enfants de la ville qui serpentaient en grand nombre, sur deux files, à travers nos

ponts et nos rues. Les bannières et les branards qu'ils portaient étaient parés de leurs plus beaux ornements, et les rues habilement décorées. Deux reposoirs élégants avaient été élevés sur le parcours du cortège, et les fidèles, pieusement recueillis, suivaient en foule le Saint-Sacrement.

L'escorte d'honneur était fournie par le 8^e dragons en garnison à Saumur, un piquet du 66^e de ligne et la gendarmerie.

Derrière le dais marchait M. Duphénieux, sous-préfet de notre arrondissement. Il était accompagné du Président du tribunal de commerce, des officiers du 8^e dragons, et d'un grand concours d'hommes de toutes les classes de la société, qui n'avaient reçu aucun ordre pour prendre part à cette cérémonie religieuse.

Immédiatement après la rentrée de la procession à l'église Saint-Pierre, ont été dites, suivant les prescriptions de M^{sr} Freppel, les prières publiques pour demander à Dieu l'apaisement de nos discordes civiles.

Toutes les autorités, tous les fonctionnaires du gouvernement avaient pris place dans le chœur. D'un côté se trouvait M. le Sous-Préfet, entouré des officiers du 8^e dragons, des quelques officiers présents à Saumur appartenant à l'Ecole de cavalerie, et du cadre presque complet des officiers de la garde nationale; d'un autre côté, M. Leddet, président du tribunal civil, accompagné de toute la magistrature de notre ville.

Seule, notre cité n'a pas été représentée; la municipalité s'est abstenue complètement. Le fauteuil de M. le Maire, placé dans le chœur à côté de celui de M. le Sous-Préfet, est resté vacant pendant toute la cérémonie.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'*Officiel* publie un décret daté du 9 courant qui convoque pour le 2 juillet prochain les électeurs de 113 collèges électoraux.

M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville sont venus faire visite à M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif, à M. Grévy comme président de l'Assemblée, à M. Dufaure, au général de Cissey et à l'amiral Pothuau.

On ne serait pas étonné, paraît-il, que M. le comte de Chambord rentrât également en France et vint s'établir au château de Chambord.

De nouvelles affiches internationales ont été apposées sur les murs du boulevard Richard-Lenoir.

Voici la teneur de ces affiches:

LIBERTÉ, EGALITÉ!!

Au nom du progrès et de l'humanité, nous protestons de toutes nos forces contre les atrocités des traîneurs de sabre.

Nous déclarons que par tous les moyens nous vengerons nos frères massacrés.

LE COMITÉ DES VENGEURS.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 10 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 30 28	Graine trèfle 50	—		
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—		
Seigle 75	18 50	Foin (h. bar.) 780	120	
Orge 65	18 50	Luzerne —	780	105
Avoine h. bar. 50	15	Paille —	780	110
Fèves 75	—	Amandes . .	50	—
Pois blancs. . 80	43	— cassées 50	—	—
— rouges. . . 80	46	Cire jaune. .	50	175
Graine de lin. 70	—	Chanvre tillé	—	—
Colza 65	—	(52 k. 500) — à	—	—
Chenevis. . . 50	—	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	—	Blanc	—	—
— chenevis 50	—	Demi-couleur .	—	—
— delin. . . . 50	—	Brun.	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 115 à 160	
Id.	2 ^e id. 90 à 100	
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 ^{re} id. 80 à 90	
Id.	2 ^e id. » à »	
Saint-Léger et environs 1870.	1 ^{re} id. 75 à 85	
Id.	2 ^e id. » à »	
Le Puy-N.-D. et environs 1870.	1 ^{re} id. 75 à 80	
Id.	2 ^e id. » à »	
La Vienne, 1870.	45 à 50	
ROUGES (2 hect. 20).		
Souzay et environs 1870.	100 à 120	
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité 140 à 200	
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1870.	80 à 100	
Varrains, 1870	80 à 100	
Bourgueil, 1870	1 ^{re} qualité 90 à 120	
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1870.	75 à 85	
Chinon, 1870.	1 ^{re} id. 70 à 80	
Id.	2 ^e id.	» à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.